

En guise de conclusion, nous aimerions mettre en évidence un fait qui montre à quel point l'UE n'est pas un facteur d'évolution positive.

Il existe actuellement à l'ONU un **projet d'élaboration d'un Traité international sur les Multinationales**, un Traité qui pourrait être **juridiquement contraignant**, qui impose aux multinationales de respecter des règles de fonctionnement sur base de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Un petit pas pour l'humanité, mais, pour une fois, ce serait pour toute l'humanité -avec même sans doute des répercussions sur l'environnement et le climat.

Le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a effectivement hérité d'un mandat clair à ce sujet. Il s'agit de concrétiser **dans le droit international** pour la première fois un état de principe pourtant évident : les Droits de l'Homme sont supérieurs au droit commercial. A ce jour, nous le savons, tant le Conseil des Droits de l'Homme que l'Observatoire International du Travail voient toutes leurs résolutions et décisions entachées du caractère non-contraignant.

C'est-à-dire que les tribunaux et les multinationales peuvent s'asseoir dessus.

En novembre 2017, le principe de ce Traité a été adopté par le Conseil des Droits de l'Homme dans un rapport qui en projetait la finalisation pour la session de 2018¹. Le projet devait théoriquement se concrétiser en octobre 2018 à Genève avec un groupe de travail spécifiquement désigné². Certes, il avance, mais, pour les ONGs, organisations, associations qui poussent vers l'élaboration d'un tel traité, si les USA tentèrent d'en bloquer les bases bien avant l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, c'est l'UE qui en est le principal obstacle³.

1 Michel CERMAK, Traité sur les multinationales: un pas en avant pour une mondialisation maîtrisée aux Nations Unies, in cncd.be, 13 novembre 2018. <<https://www.cncd.be/Traite-sur-les-multinationales-Un>>.

2 Olivier PETITJEAN, Affaire Chevron-Équateur: l'arbitrage international confirme sa réputation d'instrument au service des puissants, in multinationales.org, 17 novembre 2018. <<http://multinationales.org/Affaire-Chevron-Equateur-l-arbitrage-international-confirme-sa-reputation-d>>.

3 Olivier PETITJEAN, L'Europe, principal obstacle sur la route d'un traité international contre l'impunité des grandes entreprises?, in multinationales.org, 20 décembre 2017. <<http://multinationales.org/L-Europe-principal-obstacle-sur-la-route-d-un-traite-international-contre-l-nh2>>. Au sein de l'UE, ce sont les États-membres et la Commission qui font office de véritables obstacles. Voir le compte-rendu du FIAN fin du mois d'octobre 2018 : s.a., Traité des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains, in fian.be, 22 octobre 2018. <<https://www.fian.be/Traite-des-Nations-Unies-sur-les-entreprises-et-les-droits-humains?lang=fr>>.

C'est que l'Union Européenne a son propre projet de « Cour multilatérale sur l'Investissement »⁴, qui prétend remplacer les organismes d'arbitrage privés déjà existants (les ISDS)⁵ et qui continuent de faire des ravages, comme nous l'avons tragiquement constaté au mois de septembre 2018 sur la question du conflit entre Chevron et l'Equateur⁶. Mais comment faire confiance a un projet pour lequel l'UE demandait le patronage du Forum de Davos ?⁷

Le type de Traité préparé par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies est typiquement ce que l'UE devrait encourager, approuver et rendre obligatoire parmi ses membres. Du moins, à la lecture des articles 2 et 21 du Traité sur l'Union Européenne. Mais c'est tout le contraire qui arrive. L'UE participe avec les USA à une opération de blocage d'un événement important qui pourrait -si on l'encourageait- établir un équilibre entre les intérêts de l'entreprise internationale et ceux des populations.

Extrait de l'article 21 : « L'Union définit et mène des politiques communes et des actions et œuvre pour assurer un haut degré de coopération dans tous les domaines des relations internationales afin (...) de consolider et de soutenir la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et les principes du droit international ; (...) de soutenir le développement durable sur le plan économique, social et environnemental des pays en développement dans le but essentiel d'éradiquer la pauvreté ; (...) de contribuer à l'élaboration de mesures internationales pour préserver et améliorer la qualité de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles mondiales, afin d'assurer un développement durable ; d'aider les populations, les pays et les régions confrontés à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine ; et de promouvoir un système international fondé sur une coopération multilatérale renforcée et une bonne gouvernance mondiale. »

4 Michel CERMAK, Une Cour multilatérale sur l'investissement promue par l'UE à Davos, in cncd.be, 20 janvier 2017. <<https://www.cncd.be/Une-Cour-multilaterale-sur-l>>.

5 Investor-state dispute settlement ou mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Ce type de tribunal prétendument indépendant est notamment prévu par le CETA* (l'accord économique et commercial entre l'UE et le Canada). Dans les faits, ce type de cour est souvent favorable aux multinationales et freine les protections que les États tentent d'établir contre les abus sociaux ou environnementaux.

6 Outre l'article déjà cité, en voici un autre du même auteur : Olivier PETITJEAN, Pollutions: une amende historique contre le pétrolier Chevron annulée par un tribunal privé international, in bastamag.net, 18 septembre 2018. <<https://www.bastamag.net/Pollutions-une-amende-historique-contre-le-petrolier-Chevron-annulee-par-un-nh188-2>>.

7 Le Forum Économique Mondial de Davos est une réunion annuelle des « grands de ce monde » qui se permettent, sans aucun mandat démocratique, de se réunir en vue de débattre des principaux problèmes mondiaux -ou en tout cas de ce qu'ils et elles considèrent comme tels.

Si nous contestons le principe de « développement durable », nous ne pouvons que constater que l'UE n'est même pas désireuse de promouvoir ce programme minimal, qui se trouve pourtant dans ses propres Traités.

Le 28 septembre 2018, le même Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a voté à une très large majorité un texte essentiel pour la protection des paysannes et des paysans du monde. Malheureusement, une fois de plus, les États-membres de l'UE se sont distingués par leur opposition ou leur abstention à ce texte (la Belgique s'est abstenue), et cela malgré que « le Conseil Economique et Social Européen et le Parlement Européen, ont appelé explicitement, encore en 2018, les États membres à voter pour les droits des paysans à l'ONU. »⁸ Autrement dit, il n'y a pas eu d'« effet positif » vers un mieux-être de la part de l'UE, puisque les décisions du Parlement Européen*, comme nous pensons l'avoir mis en évidence, ne sont pas contraignantes, même quand elles sont aussi positives. Quant à la Commission* et au Conseil européen*, ils n'ont pas réagi.

Nous voyons donc bien que **l'UE, tragiquement, reste plus un obstacle qu'un adjuvant pour le progrès social et environnemental.**

Même lorsqu'il s'agit d'améliorer les choses sur le plan des règlements internationaux, de poser les bases d'un droit commun à toutes et tous pour que les règles du jeu soient les mêmes pour chacune et chacun, afin de poser des bases saines de relations commerciales qui permettraient réellement que la concurrence tende vers plus de transparence et plus de loyauté, mais qu'en plus le résultat tende vers plus de justice et de protection sociale et environnementale, on devrait être en droit d'espérer quelque chose de positif de l'UE.

Mais non.

8 s.a., Victoire historique pour les droits des paysan.ne.s. La Belgique et l'Europe tournent le dos, in [fian.be](https://www.fian.be), 28 septembre 2018. <<https://www.fian.be/Victoire-historique-pour-les-droits-des-paysan-ne-s-La-Belgique-et-l-Europe>>. Parmi les autres abstentions, on compte l'Allemagne et l'Espagne. L'Autriche et la Hongrie ont voté contre avec le Royaume-Uni. Voir l'article plus récent : s.a., La Déclaration des droits des paysan.ne.s : la Belgique rate l'occasion de soutenir les artisan.e.s du modèle agroalimentaire de demain, in [fian.be](https://www.fian.be), 20 novembre 2018. <<https://www.fian.be/La-Declaration-des-droits-des-paysan-ne-s-la-Belgique-rate-l-occasion-de?lang=fr>>.